

Mathieu Bock-Côté: «La liberté d'expression, c'est pour qui, au juste?»

écrit par Antiislam | 9 octobre 2019



Du Figaro :

CHRONIQUE – Plus de cinq ans après l'attentat de *Charlie Hebdo*, l'esprit Charlie ne se porte pas très bien.

Par Mathieu Bock-Côté

Il y a près de cinq ans, devant un attentat sans précédent mené par un commando islamiste contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, les Français répondirent par une manifestation historique en clamant leur attachement à la liberté d'expression.

Ils voulurent faire savoir au monde que la France plaçait plus haut que tout le droit de questionner toutes les croyances et philosophies, quelles qu'elles soient.

C'était l'esprit Charlie, postulant que la raison n'a à se soumettre à aucun dogme, quel qu'il soit.

Au fil des ans, plusieurs survivants de l'attentat ont senti le besoin de témoigner pour comprendre les événements.

Aujourd'hui, c'est au tour de Riss d'y revenir dans *Une minute quarante-neuf secondes* .

Lors d'entretiens, sans fausse sérénité, il a dénoncé ceux qui ne purent s'empêcher de voir dans le sursaut français une forme d'«islamophobie» ne disant pas son nom.

La France manifestante ne réclamait rien d'autre, apparemment, que son droit de persécuter les musulmans.

Convenons-en: ils furent assez nombreux à défendre cette thèse, qui n'était pas sans lien avec une sociologie militante qui transforme les agresseurs en victimes, pour peu qu'ils appartiennent à une minorité.

Près de cinq ans plus tard, l'esprit Charlie ne se porte pas très bien.

La censure reprend ses droits.

La peur y est assurément pour quelque chose.

Qui pense mal peut le payer de sa vie.

Mais elle n'explique pas tout.

C'est d'abord celle exercée par le régime diversitaire contre ceux qui ne reprennent pas avec enthousiasme le récit enchanté que notre époque donne d'elle-même.

C'est la tentation pénalitaire du progressisme contemporain.

Il lui suffit de nommer extrême droite ou populisme ce qui le révolte pour se permettre de vomir sans gêne ses adversaires et d'en appeler à leur expulsion du débat public.

Le politiquement correct se judiciarise.

On l'a vu il y a quelques mois encore avec la loi Avia. Au cœur de cette censure, on trouve la lutte contre les propos «haineux», dont la définition ne cesse de s'étendre.

Plus les années passent, plus le domaine de l'interdit s'étend

Plus les années passent, plus le domaine de l'interdit s'étend.

Peut-on critiquer l'immigration massive et ses effets sans être accusé d'encourager la haine raciale?

Peut-on s'inquiéter de la multiplication des territoires se dérobant tout à la fois à la souveraineté nationale et à la culture française?

Peut-on observer sans risquer d'être lapidé médiatiquement qu'il existe un lien entre l'immigration et l'insécurité?

Peut-on critiquer les fondements même de l'islam comme on critique les fondements du catholicisme sans passer pour «islamophobe»?

Le véritable blasphème aujourd'hui consiste à médire de la «diversité».

On ne veut pas seulement proscrire certaines idées, mais criminaliser certains constats qui nous amèneraient à relativiser l'idée d'une «diversité» radieuse.

Et pour cela, le progressisme doit verrouiller médiatiquement la représentation de la société en traitant comme des délinquants ceux qui ne voient pas le monde comme il le faudrait.

Ce dont il rêve, c'est du monopole du récit médiatique légitime.

Comment ne pas remarquer que le régime diversitaire fait preuve d'une tolérance exceptionnelle envers ses enfants les plus turbulents ?

Inversement, comment ne pas remarquer que le régime diversitaire fait preuve d'une tolérance exceptionnelle envers ses enfants les plus turbulents?

La mouvance indigéniste plaide ainsi pour un racialisme décomplexé qui vire au racisme antiblanc sans être inquiété sérieusement.

Une des figures dominantes de l'indigénisme, Rokhaya Diallo, peut même relativiser l'Holocauste en disant que les Juifs d'Europe n'ont pas été exterminés en tant que groupe et continuer son petit bonhomme de chemin dans le système médiatique en passant pour une intellectuelle audacieuse.

Une fois confrontée, elle cherchera à se défendre en expliquant qu'ils n'avaient pas été assassinés à cause de la couleur de leur peau, ce qui confirme, sans même qu'elle s'en rende compte, le primat de la race comme catégorie d'analyse dans son esprit.

On attend encore la vague d'indignation devant des propos aussi abjects.

Cette complaisance envers l'extrême gauche racialisée, que le progressisme traite comme son avant-garde idéologique, montre bien l'asymétrie profonde dans la structuration de l'espace public.

Faut-il pour autant la censurer?

Non. Le débat public peut et doit être vif, robuste, abrupt, même. I

Il faut même renverser la perspective. C'est tout le dispositif des lois «encadrant» la liberté d'expression qu'il faudrait

questionner.

Est-il normal de multiplier les délits d'opinion?

Si la diffamation comme l'appel à la violence doivent être interdits, cela va de soi, il n'est pas certain qu'il faille étendre plus loin le domaine de la censure.

Ce n'est pas en bâillonnant juridiquement un adversaire qu'on le combat, même quand on le juge outrancier, mais en lui répondant avec des arguments.

Qu'une telle évidence passe aujourd'hui pour scandaleuse montre bien à quel point l'esprit Charlie est derrière nous.

<http://lefigaro.fr/vox/societe/mathieu-bock-cote-la-liberte-d-expression-de-qui-au-juste-20191004>